



PESTICIDES EN VENTE LIBRE

À éviter pour
se débarrasser
des punaises de lit,
des coquerelles
ou des rongeurs

Il n'est pas recommandé d'utiliser soi-même des pesticides. Leur application doit être faite par un **gestionnaire de parasites certifié** par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



POURQUOI ?

► RISQUES POUR LA SANTÉ

Les pesticides peuvent causer des problèmes de santé chez les personnes qui les utilisent et chez les autres résidents de l'immeuble :

- troubles digestifs;
- difficultés respiratoires;
- irritation de la peau;
- maux de tête, etc.

L'utilisation de pesticides non homologués (non autorisés) par le Canada (ex.: importés d'un autre pays) est illégale et peut être très dangereuse pour la santé.

► DISPERSION DES INSECTES



Une mauvaise utilisation de pesticides peut faire fuir les insectes ailleurs dans le bâtiment et rendre plus difficile leur extermination. L'application de ces produits doit être confiée aux gestionnaires de parasites certifiés qui ont reçu une formation à cet effet.

► RÉSISTANCE CHEZ LES INSECTES

Lorsque les pesticides sont mal appliqués, ils ne sont pas efficaces. Les insectes peuvent alors s'habituer au produit utilisé. Cela fait en sorte de réduire le nombre de produits efficaces pour lutter contre les infestations.

Marche à suivre pour les locataires en cas d'infestation :

1 Avertir rapidement le propriétaire

Il est préférable de lui envoyer une lettre recommandée qui précise un délai pour intervenir (1 semaine après la réception de la lettre, par exemple). Le propriétaire devra faire appel à un gestionnaire de parasites certifié pour corriger la situation.



2 Faire une plainte à l'arrondissement ou à la municipalité

Si le propriétaire n'agit pas dans les délais indiqués dans votre lettre, vous pouvez porter plainte à la Ville de Montréal en **appelant au 311** ou en communiquant avec votre municipalité.



Si vous voulez demander un dédommagement ou la résiliation de votre bail, vous devez vous adresser au Tribunal administratif du logement (anciennement la Régie du logement) : <https://www.tal.gouv.qc.ca>

À chacune de ces étapes, vous pouvez demander l'aide du comité logement de votre quartier (<https://rclalq.qc.ca/comites-logement>).

*Les pesticides sont des substances utilisées pour lutter contre les insectes ou rongeurs nuisibles.
Les insecticides sont des pesticides.*



Quoi faire si vous soupçonnez une mauvaise utilisation de pesticides ?

Pour signaler une mauvaise utilisation de pesticides, communiquez avec le Programme de la conformité des pesticides de Santé Canada : 514-283-7306 ou hc.info.pesticides.quebec.sc@canada.ca

Quoi faire si vous présentez des symptômes ?

Si vous avez été exposé à des pesticides ou avez des symptômes à la suite de leur application, appelez le Centre anti-poison au 1 800 463-5060.



IMPORTANT :
En cas de perte de conscience ou de difficultés respiratoires, appelez le 911.

Rôles et responsabilités

LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

Selon le Code civil du Québec :

- Le locataire doit aviser rapidement son propriétaire de toute détérioration ou problème dans son logement.
- Le propriétaire est responsable de fournir un logement adéquat et de faire réaliser les travaux de réparation ou d'extermination nécessaires afin de corriger la situation.

MUNICIPALITÉS

La Ville de Montréal et certaines villes liées possèdent une réglementation sur la salubrité leur permettant d'intervenir auprès des propriétaires lorsqu'il y a présence de vermine (insectes et rongeurs) dans les logements.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

Le MELCC émet des permis pour les entreprises d'extermination et des certificats pour les gestionnaires de parasites afin qu'ils puissent appliquer les pesticides.

SANTÉ CANADA

Le Programme de la conformité des pesticides de Santé Canada s'assure que seuls des pesticides autorisés au Canada sont utilisés et ce, de manière appropriée.

Vous pouvez être tenu responsable et faire l'objet de poursuites judiciaires si vous utilisez des pesticides qui causent des problèmes de santé à une ou d'autres personnes.

! À RETENIR :

- Évitez d'utiliser vous-même des pesticides en vente libre.
- L'extermination des insectes nuisibles et des rongeurs est la responsabilité du propriétaire.
- Les pesticides doivent être appliqués par un gestionnaire de parasites formé et certifié par le MELCC.
- Les pesticides qui ne sont pas homologués (autorisés) au Canada ne doivent pas être utilisés.

Pour plus d'information

Punaises de lit

[Santé Montréal - punaises de lit](#)

[Ville de Montréal - Luttes contre les punaises de lit](#)

[Gouvernement du Québec - Reconnaître les punaises de lit et en prévenir l'infestation](#)

Coquerelles

[Santé Montréal - Coquerelles \(Blattes\)](#)

[Gouvernement du Canada - Blattes](#)

Pesticides

[Gouvernement du Québec - Pesticides et risques pour la santé](#)

[Santé Canada - Santé Canada avertit les Canadiens de ne pas utiliser des insecticides non homologués pour la lutte contre les punaises de lit](#)